

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 11 OCTOBRE 2010
au siège 34 Grand'Rue à Rombas

Sous la présidence de Monsieur FOURNIER

L'an DEUX MILLE DIX, le onze du mois d'OCTOBRE à 18 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 04 OCTOBRE 2010.

Présents : MM. FOURNIER, DIEDRICH, ZIMOCH, DROUIN (à partir du point 4), WATRIN, CORRADI, SERREDSZUM, ARGUELLO, SCHWEIZER.

Membres ayant donné procuration :

M. PIERON à M. SERREDSZUM

M. MATELIC à M. FOURNIER

M. VOLLE à M. WATRIN

Absent excusé : MM. DROUIN (du point 1.1 au point 3.4 inclus), MULLER et HALTER.

Absent : néant.

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON, FELLY, et M. SCHONS (ROSSELANGE) et Mme D'AMATO et Mlle LOUIS.

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Il sollicite, ensuite, l'autorisation de supprimer le point suivant de l'ordre du jour :

3-1. Opération ravalement de façades – Versement de subventions.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- ACCEPTE que le point 3-1 soit supprimé de l'ordre du jour

1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1.1 DB 2010-64 - Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - Cession d'un terrain à la Société M.S.L. – Compromis de vente.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de céder à la Société « Maintenance Service Levage – M.S.L. », domiciliée à JOEUF (54240), Quartier des Entrepreneurs – Z.I. de Franchepré, ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire un terrain d'une superficie de 1513m2 situé dans le parc d'activités communautaire Belle-Fontaine à CLOUANGE.
- FIXE le prix de cette cession au prix bilan de la Z.A.C. soit 23,00 € HT le m2 hors aide de la Communauté de Communes, ce prix étant conforme à l'estimation de la Brigade Régionale Foncière (Département Domaines) en date du 1er juillet 2010,
- ACCORDE un abaissement de prix à hauteur de 6,90 € le m2, ce qui ramène le prix de cession à 16,10 € HT le m2, compte tenu de l'engagement pris par La Société « Maintenance Service Levage – M.S.L. » de procéder à la création de 2 emplois,
- DECIDE de formaliser cet engagement dans le cadre d'une convention sous seing privé
- Et AUTORISE le Président à signer le compromis de vente, la convention sous seing privé et l'acte de vente, à passer à cet effet avec la Société « Maintenance Service Levage – M.S.L. » ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

1.2 DB 2010-65 - Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - Bâtiment d'accueil – Location de la cellule n° 4 à la S.A.R.L. « I.C.S. » - Annulation

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, ANNULE sa décision en date du 11 janvier 2010, concernant la location du local n°4 du Centre d'Accueil d'Entreprises situé sur le parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » à la S.A.R.L. « I.C.S. » (Installation Chauffage Sanitaire) représentée par Monsieur MATHIEU suite à la décision de la société ICS de ne pas donner suite à son projet d'installation et, de ce fait, de renoncer à la location d'une cellule dans le centre d'accueil d'entreprise.

2. PETITE ENFANCE

2.1 DB 2010-66 – Construction de trois structures multi-accueil - Marche de maîtrise d'œuvre – choix de la procédure

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CHOISIT de mettre en œuvre simultanément trois procédures adaptées pour le choix du ou des maîtres d'œuvres en vue de la réalisation des structures d'accueil pour la petite enfance.

3. LOGEMENT ET CADRE DE VIE

3.1 DB 2010-67 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - Versement de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de procéder au versement des subventions à divers particuliers dans le cadre de « l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat » pour un montant total de 4 886,70€ TTC.

3.2 DB2010-68 – Opération « Pass Foncier » - Versement de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder au versement des subventions à divers particuliers dans le cadre de « PASS FONCIER » pour un montant total de 32 000€ TTC.

- AUTORISE le Président à signer les conventions à passer avec les bénéficiaires

3.3 DB2010-69 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Demande de prorogation de deux années auprès de l'ANAH

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SOLLICITE la prorogation de l'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CCPOM pour une durée de 2 ans, dans une forme similaire à l'opération actuelle, ou une forme différente.

4. INFORMATION ET COMMUNICATIONS

Le Président donne communication des différents tableaux de bord, à savoir :

- Tableau de bord d'activités au 30/09/2010
- Tableau de bord financier au 30/09/2010
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 31/08/2010
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 30/09/2010
- Tableau de bord « O.P.A.H. » au 30/09/2010
- Tableau de bord « Pass Foncier » au 30/09/2010
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 30/09/2010

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h10.

Rombas, le 12 octobre 2010

Affiché le 14/10/10

Le Président,



Lionel Fournier